



BULLETIN D'ADHÉSION AMTM 2023

« Cotisation annuelle ».

Cher-e-s adhérent-e-s, donateurs, parrains et marraines,

L'année 2022 a été marquée par deux évènements majeurs, l'anniversaire des 30 ans d'AMTM et la reprise de 3 missions sur le terrain en Inde et au Népal après une période de deux ans sous les contraintes de la pandémie. Les retrouvailles avec nos amis du Népal et de l'Inde n'en ont été que plus chaleureuses et intenses. L'aide aux sites et aux personnes a été maintenue grâce à l'engagement de tous.

En adhérant vous soutenez nos missions mais aussi vous donner à AMTM une légitimité auprès des organismes publics et privés.

En 2023 encore, soyez des nôtres!

Retrouvons nous à l'assemblée générale, en juin prochain, où votre vote comptera dans nos décisions.

Nathalie Jauffret Présidente

OUI, j'adhère à AMTM en 2023 et je règle ma cotisation :

•	: un chèque d'un m ompagné du formulai		de 40 € (à l'ordre
Nom Adresse		Prénom	
	Ville - Pays_ E-mail :		
	e n ligne sécurisé sur <u>v</u> nible) en cochant la c		

Par prélèvement automatique. Gestion simplifiée. Plus d'oublis... Il vous suffit d'aller sur <u>amtm.org/sengager/adherer</u> et de télécharger l'autorisation de prélèvement à nous retourner accompagnée d'un RIB. Vous serez automatiquement prélevé le 10 mars de chaque année. Si vous êtes déjà prélevé par AMTM, un simple e-mail à <u>contact@amtm.org</u> nous informant de votre décision d'être prélevé aussi de la cotisation suffit.

Les cotisations, comme les dons, sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite des 20% de votre revenu imposable : ainsi une cotisation de $40 \in$ ne vous coûte au final que $13,60 \in$, ou $25,50 \in$ seulement pour une cotisation à $75 \in$.

